

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DJS 222 Stade Boutroux (13^e) – Installation d'une tribune couverte d'une capacité de 204 places assises, y compris espaces réservés pour les Personnes à Mobilité Réduite – Dépose d'une demande de permis de construire.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de déposer un permis de construire concernant l'installation d'une tribune couverte d'une capacité de 204 places assises, y compris espaces réservés pour les Personnes à Mobilité Réduite au stade Boutroux (13^e).

Vu l'avis du conseil du 13^e arrondissement, en date du 10 septembre 2018;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e commission.

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à déposer une demande de permis de construire concernant l'installation d'une tribune couverte d'une capacité de 204 places assises, y compris espaces réservés pour les Personnes à Mobilité Réduite au stade Boutroux (13^e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO